

Demande d'aide d'urgence pour les travailleurs qui ont perdu leur emploi et les propriétaires d'entreprises qui ont dû fermer leur porte à cause de la pandémie au COVID-19

Renseignement sur le demandeur

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Bande : _____

Téléphone : _____

Assurance sociale : _____

Entreprise (seulement pour les entrepreneurs) : _____

Il y a-t-il d'autres personnes qui habite à cette adresse? Oui _____ Non _____
(Exemple : conjoint(e) ou enfant majeur). Si oui,

Nom : _____

Prénom : _____

Est-ce que cette personne est toujours en emploi ?

Oui _____ Non _____

Avait-il ou elle un emploi avant la pandémie ?

Oui _____ Non _____

TRÈS IMPORTANT

S'il y a d'autres personnes qui habitent à la même adresse et qu'il y a une autre source de revenus (exemple : revenu du conjoint(e)), le demandeur ne sera pas admissible à l'aide d'urgence.

Critères pour être admissible à l'aide d'urgence.

- Vous devez être membre de la bande des Abénakis d'Odanak et résidez de façon permanente à Odanak ;
- Vous devez avoir perdu votre emploi à cause de la pandémie au Covid-19 et n'avoir aucune autre source de revenus dans la même résidence en ce moment ;
- Vous devez fournir une copie de votre relevé d'emploi ou une preuve écrite de votre employeur qui stipule que vous n'êtes plus présentement à l'emploi en raison de la pandémie au COVID -19;
- Pour les entrepreneurs, vous devez fournir votre numéro d'entreprise du Québec (NEQ) ou votre numéro d'entreprise du Canada ;
- Votre entreprise doit avoir été enregistrée avant le 12 mars 2020 ;
- Vous devez fournir un spécimen de chèque pour que l'aide vous soit envoyée par transfert bancaire.

Signature du demandeur

Date